



Programme du Parti du Peuple Afar (APP)

PREAMBULE

Les Afars sont une des nations dotées d'une longue et riche tradition dans la Corne de l'Afrique. Les Afars disposent d'une zone géographique continue et d'une langue maternelle commune - appartenant à la famille de langues couchitiques parlées en Afrique de l'Est. La structure sociale traditionnelle des Afar bénéficie des caractéristiques communes largement soutenues par un système de fiqma (groupe d'âge). Le droit coutumier assure la cohésion, la continuité et l'harmonie du système traditionnel. Le peuple Afar représente environ 2 millions parmi les 70 millions de la population éthiopienne. *Leurs modèles économiques semblent divers mais le pastoralisme en reste le pilier.*

Nos ancêtres ont défendu leur terre, avec détermination et esprit intransigeant, des intrus étrangers et domestiques pour s'assurer leur unité et souveraineté de manière continue. Malheureusement, depuis le début du 19^{ème} siècle, en raison de l'oppression et de l'asservissement continus des régimes éthiopiens successifs, les Afars ont été incapables de contrôler leur destin. Cependant, ils ont continué à résister à l'oppression et à intensifier la lutte pour

déterminer leur droit à l'autodétermination. Ils aspiraient à l'autonomie et la construction d'une Ethiopie démocratique, basée sur le respect des droits des nations et des nationalités dans le pays. De ce fait, les différents régimes totalitaires entièrement centralisés de l'Ethiopie n'ont pas prêté attention à leur quête en tant que partenaire égal dans l'élaboration de l'Ethiopie; ont échoué dans la mise en œuvre du développement économique maintenant ainsi les Afars dans la dégradation socio-économiques chronique dépourvue de bonne gouvernance qui garantit l'égalité de traitement, l'indépendance judiciaire et la sécurité.

Plusieurs tentatives politiques ont été menées afin de régler les différends avec les régimes éthiopiens. Ces dernières n'ont pas porté les résultats escomptés par les Afars. Beaucoup de vies ont été sacrifiées par les Afars qui sont convaincus que leur peuple finira par vivre dans la paix et la prospérité côte à côte avec toutes les autres nations et nationalités de l'Ethiopie. Des dizaines, de milliers d'Afars ont versé leur sang et donné leur précieuse vie pour lutter contre l'oppression perpétuée par les différents régimes totalitaires et répressifs de l'Ethiopie afin d'atteindre la justice, l'égalité et la liberté. Dans ce contexte, il devient nécessaire d'établir un parti politique Afar qui s'attellera à réaliser les aspirations politiques du peuple Afar et à vivre en paix et en harmonie avec les autres nations et nationalités éthiopiennes. Le Parti du Peuple Afar (APP) est le résultat de la situation de l'Ethiopie en général, et celle des Afars en particulier. Le Parti est convaincu que la stabilité et la sécurité ne peuvent être atteintes que si les Afars travaillent main dans la main avec les autres nations et nationalités de l'Ethiopie sur un même pied d'égalité et non comme un subordonné.

APP œuvre pour le partage proportionnel du pouvoir et un arrangement fédéral. Toute entente politique avec d'autres partis politiques doit garantir au peuple Afar l'égalité des conditions. APP travaille résolument afin de participer au système politique et exprimer leurs préoccupations relatives à la réalisation d'idées qui profiteront au peuple Afar. Le Parti s'emploie à améliorer les inacceptables problèmes politiques, sociaux, économiques et environnementaux auxquels sont confrontés les Afars. Il considère que le développement économique, social et politique doit inclure l'aide et l'amélioration de vie de notre majorité pastorale. Le parti établit des politiques qui garantissent un développement politique, économique et social viable, lorsque les droits de propriété communale Afars sont garantis et respectés. APP prendra des mesures pour parvenir à la justice, à la liberté, à la liberté d'expression et au droit d'être entendu. Le parti s'efforcera d'aider et de veiller à ce que les nomades Afars soient convenablement soignés et sécurisés.

Article I. PROGRAMME POLITIQUE

Le Parti du Peuple Afar reconnaît que le peuple Afar devrait jouer un rôle constructif dans la création de l'Union libre des Nations Ethiopiennes. Le programme politique de APP sera basé sur la mise en place d'un véritable Etat régional dans le système fédéral éthiopien. Le Parti du Peuple Afar s'efforce d'établir et de protéger l'autonomie dans le cadre d'un arrangement fédéral ou confédéral en vertu duquel les particularités politiques, économiques et sociales du peuple Afar sont protégées par les Afars pour les Afars.

1.1 Principaux enjeux politiques

De ce fait, le Parti du Peuple Afar va

- Travailler pour assurer l'autonomie et la bonne gouvernance des Afars ;

- Garantir la liberté d'expression et renforcer le droit d'être entendu, le droit de se réunir et de s'organiser sans ingérence de l'Etat ;
- Encourager et favoriser la démocratie pluraliste et permettre au peuple de participer librement et sans crainte au processus politique ;
- Assurer les droits des Afars sans interférence directe et/ou indirecte du gouvernement fédéral et protéger le droit à l'autodétermination au sein d'une Ethiopie fédérale et démocratique.
- Travailler pour un système politique bicaméral dans la région, ce qui garantira la pleine participation des citoyens, en particulier des femmes et des personnes âgées. Par conséquent, le parlement Afar aura deux chambres :
 - a) *Chambre des représentants du peuple*, élus directement par le peuple ;
 - b) *Chambre de leadership consultatif traditionnel dirigée par des groupes « Fiqma »*, de différentes sous-régions et nommés par le peuple.

La loi décide des fonctions et des responsabilités des deux chambres.

- Les membres représentants les Afars au niveau fédéral seront élus en fonction de leurs qualifications, y compris leurs connaissances sur la situation des Afars dans la région ;
- Les représentants des Afars au niveau fédéral travailleront véritablement

dans l'intérêt de leur propre peuple, mais de pair avec les autres nations et nationalités éthiopiennes ;

- S'efforcer de garantir les droits souverains d'utilisation et de protection des divers fleuves des Afars qui sont la bouée de sauvetage de la population ;
- Assurer la mise en place d'institutions publiques solides telles qu'un système juridiques indépendant, la police, l'administration fiscale harmonisée avec le droit coutumier traditionnel Afar.

1.2 Questions de sécurité

Le Parti du Peuple Afar va

- Assurer une force de police Afar indépendante et démocratique garantissant la sécurité, la stabilité et la paix de la Région ;
- Veiller à ce que les forces régionales Afar soient dotées du savoir-faire politique et technique nécessaire, ainsi que des principes de maintien de la paix et de règlement des conflits ;
- Instaurer une police efficace et efficiente qui respectera les droits individuels et collectifs de tous les citoyens. Des forces de milice seront établies afin de protéger les frontières et compléter la force fédérale en cas d'urgence nationale ;
- S'assurer que les forces de police ont pour mission de protéger les citoyens et de veiller à ce que la loi et l'ordre soient respectés et maintenus ;

- Veiller à ce que la police de l'Etat Afar soit gouvernée par un Etat Afar conformément à la loi applicable ;
- Veiller à ce que les fonctionnaires de la police et du renseignement s'abstiennent de participer à toute arène politique tout en servant activement dans la force.

Article II. PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les visions du développement dans le pays Afar reflètent les priorités des régimes éthiopiens successifs, négligeant ainsi grossièrement les besoins et aspirations du peuple Afar. En conséquence, les Afars sont l'une des nations les moins avancées du pays. APP considère que le développement économique s'inscrit dans le cadre d'un développement durable au même titre que le développement social, la préservation environnementale et la bonne gouvernance. Une population instruite et en bonne santé jouissant d'une forte participation dans le processus de prise de décision et les réseaux sociaux constitue le cœur de l'agenda du développement durable. Cependant, la priorité immédiate de APP est d'investir dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'accès aux soins de santé primaires et l'éducation des femmes. Dans le même temps, une attention toute particulière doit être accordée aux questions environnementales qui restent vitales pour la communauté pastorale.

2.1 Enjeux majeurs

Ainsi le Parti va :

- Les ressources naturelles de la région Afar appartiennent au peuple Afar et seront partagées avec le gouvernement central, sur la base de critères de distribution équitables ;
- Aider les éleveurs à tirer profit de leur bétail en fournissant des services vétérinaires adéquats, en encourageant et en aidant à créer des marchés domestiques et étrangers pour leur bétail et leurs produits ;
- Elaborer une politique qui aidera les pasteurs à s'installer dans une région selon leur propre volonté et condition, et en leur fournissant des services essentiels les aidant à se transformer en une économie moderne ;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique d'autonomisation économique fondée sur un marché libre, où les entrepreneurs Afars sont encouragés à s'engager dans divers secteurs de l'économie Afar ;
- APP considère que la terre est une propriété communale. L'affectation des terres à l'agro-industrie et d'autres aménagements se fera avec la pleine participation et préoccupations des Afars vivant dans la région ; et veiller à ce que les éleveurs ne soient pas déplacés sous prétexte de développement ;
- Créer une banque de fonds de développement appropriée pour aider les Afars à créer des entreprises et à

faciliter les microcrédits sans les divers barrières bureaucratiques ;

- Stimuler les investissements nationaux et étrangers qui bénéficieront aux Afars grâce aux incitations fiscales et des opportunités de travail ;
- Encourager l'esprit d'entreprise et aider les Afars à s'engager dans le commerce ;
- Veiller à ce que les Afars bénéficient de l'utilisation des ressources naturelles et aient leur mot à dire dans toute entreprise de développement dans le pays Afar ;
- Veiller à ce que les investisseurs nationaux et étrangers dans la région Afar respectent la culture et la tradition dans tout développement; un tel développement ne peut être réalisé que par la consultation des populations de la région ;
- Formuler et mettre en œuvre des politiques et des mesures afin de lutter contre les pratiques de corruption généralisées.

2.2 Environnement

- APP établira des politiques propices à l'exploitation des ressources naturelles. En outre, le parti veillera à ce que toute forme d'exploitation des ressources naturelles et de la grande industrie agricole dans l'Etat Afar soit soigneusement étudiée avant sa mise en œuvre afin d'éviter le déplacement des citoyens et son impact négatif sur l'environnement ;

- Mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte de l'exploitation des ressources naturelles afin de permettre aux Afars d'avoir pleinement les droits de s'engager et de participer aux côtés des investisseurs nationaux ou étrangers sur des bases de coentreprise ;
- Lutter contre la désertification et lancer le programme de reboisement qui comprend la préservation de la végétation endémique et de la vie sauvage de la région Afar ;
- Minimiser l'utilisation du charbon de bois et de combustibles fossiles et investir plutôt dans les énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne ;
- Réglementer les pollutions causées par les usines autour de la rivière Awash et créer un centre de protection de l'environnement.

Article III. Développement social

Les aspects sociaux des Afar n'ont jamais été dûment pris en considération dans le passé. Afin de préserver le patrimoine culturel et l'identité nationale du peuple, le Parti du Peuple Afar veillera particulièrement aux intérêts de la population pastorale. Cela doit être régulé par une procédure politique renforcée par des mesures politiques.

3.1 Education

Ainsi, le Parti du Peuple Afar

- Considère que l'éducation est le pilier de la vie moderne, et à cette fin, veillera à ce que des programmes et

des équipements éducatifs soient disponibles pour assurer une éducation et une formation de qualité ;

- Mettra en place une politique éducative centrée sur les élèves afin de combattre le taux élevé d'analphabétisme de la communauté pastorale. Par conséquent, les enfants des élèves nomades recevront une éducation de base en fournissant des cours du soir, des maternelles rurales, éducation mobile mais aussi des services d'internat ;
- Mettra en œuvre des institutions de formation professionnelle, de fonction publique et de gestion qui aideront les Afars à acquérir les compétences appropriées et une administration moderne apte à gérer leurs affaires et institutions ;
- Aidera et encouragera les écoles privées et les établissements d'enseignement supérieur de la région ;
- Veillera à ce que les étudiants Afars se voient offrir de bourses afin d'étudier par le gouvernement fédéral ou par des contacts directs avec des gouvernements amis étrangers ;
- La langue Afar sera la langue standard pour enseigner aux élèves des écoles élémentaires.

3.1 Santé

- Investir dans un système régional de soins de santé de qualité équitable, abordable et accessible ;
- Afin de réduire les inégalités existantes en matière de santé, une politique sanitaire visant les besoins spécifiques des éleveurs sera introduite. Il s'agit entre autres du programme de maternité sans risque, du programme élargi de vaccination (PEV), de la prévention du paludisme et des maladies d'origine hydrique, de la prévention de la malnutrition et de la santé animale ;
- Investir dans les soins de santé primaires pour pallier la pénurie chronique de services de santé et encourager l'investissement privé dans le secteur de santé ;
- Mettre en place des politiques de formation afin de produire de personnel médical qualifié et formé pour soulager les pénuries de personnel médical ;
- S'engager et travailler avec les ONGs qui travaillent dans la région afin d'aider à construire des installations médicales et à mettre en place un service médical mobile et viable ciblant les éleveurs ;
- Participer activement dans l'éducation sanitaire et la promotion de la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, la malnutrition, le paludisme. Par conséquent, fournir des médicaments antiviraux VIH pour aider les personnes touchées et établir des centres de traitement pour le VIH, le

paludisme, la tuberculose, le paludisme ;

- Mettre en place des programmes de prévention visant à promouvoir un mode de vie sain et décourager les gens d'un mode vie sédentaire tels que fumer et mâcher du khat.

3.3 Culture

- Mettre en place des institutions qui préserveront, développeront et encourageront le patrimoine culturel de la société Afar ;
- Préserver les sites historiques, culturels, sanctuaires, tombes, etc.
- Le développement de la langue Afar servira de soutien majeur pour promouvoir les vertus culturelles, la littérature et les pratiques artistiques. La langue Afar sera la langue officielle de l'Etat Afar ;
- Etablir et encourager des stations de radio régionales et des médias qui éduqueront et promouvoir la culture et la liberté d'expression ;
- APP est contre toute forme de domination religieuse et d'extrémisme.

3.4 Le droit des femmes

Le Parti du Peuple Afar va

- Mettre en place et appuiera divers programmes qui amélioreront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Veiller à ce que nos femmes aient la possibilité de participer pleinement

aux affaires politiques, sociales et économiques de l'Etat Afar et au niveau fédéral ;

- Veiller à ce que les femmes bénéficient d'une protection juridique adéquate contre les abus ;
- Veiller à ce que nos femmes reçoivent des soins médicaux pendant la maternité et l'accouchement ;
- Interdire la mutilation génitale féminine (MGF) sous toute forme qui met en danger la santé des femmes Afars.

Article IV. Relations avec les peuples voisins

Les différents régimes éthiopiens ont toujours exploité les affrontements entre les Afars et les peuples voisins. Aucun règlement de résolution des conflits n'a été possible à cause de leurs politiques qui consistent à diviser pour mieux régner. Ainsi, le Parti du Peuple Afar va:

- Etablir des relations amicales avec les nations et nationalités voisines afin d'œuvrer à l'intérêt mutuel et régler pacifiquement les différends ;
- Instaurer et encourager les contacts entre les peuples à travers le sport et les échanges culturels, et favoriser les relations fondées sur l'égalité et le respect des autres cultures ;
- Veiller à ce qu'il y ait une démarcation claire des frontières entre la région Afar et les autres Etats voisins. Cela se fera à travers

le dialogue et compréhension mutuelle avec nos voisins ;

- Veiller à ce que les autres nations et nationalités éthiopiennes qui respectent la souveraineté et les frontières territoriales de l'Etat Afar puissent travailler et vivre librement, et être protégées par la loi dans le pays Afar ;
- Respecter et soutenir la constitution fédérale qui garantira l'autodétermination et l'autonomie des nations et des nationalités éthiopiennes.